



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle
Rome, 24-28 juin 2024

Distribution: générale

Point 7 de l'ordre du jour

Date: 15 mars 2024

WFP/EB.A/2024/7-C/1/Add.1

Original: français

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique provisoire pour la Guinée (2019-2024)

Contexte

1. On trouvera dans le présent document la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique de pays provisoire établi pour la Guinée pour la période 2019-2024. Cette évaluation a été réalisée entre février et novembre 2023.
2. L'évaluation couvre la totalité des activités menées par le PAM en Guinée pendant la période allant de janvier 2018 à mai 2023 et sert le double objectif de responsabilisation et d'apprentissage. L'évaluation a éclairé l'élaboration du nouveau plan stratégique de pays.
3. L'évaluation a donné lieu à quatre recommandations clés, dont une est d'ordre stratégique et trois sont d'ordre opérationnel. Il est indiqué dans la présente réponse si la direction du PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et le délai de mise en œuvre des recommandations.

Coordonnateurs responsables:

M. H.-J. Lim
Directeur de pays
courriel: hyoung-joon.lim@wfp.org

Mme M. Van der Velden
Directrice régionale par intérim
courriel: margot.vandervelden@wfp.org

| Recommandations principales et subsidiaires | Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/divisions/unités d'appui) | Réponse de la direction | Mesures à prendre | Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/divisions/unités d'appui entre parenthèses) | Délai de mise en œuvre | État d'avancement |
|---|--|--------------------------------|--|---|------------------------|-------------------|
| <p>1. Renforcer les partenariats stratégiques et opérationnels relatifs à la mobilisation de ressources, à la synergie des programmes et à la couverture géographique, en mettant en place des actions conjointes et en privilégiant les partenariats les plus prometteurs.</p> <p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: 2025 (au moment de la conception et du démarrage du prochain plan stratégique de pays)</p> | Bureau de pays (direction, unités chargées des partenariats, des programmes, et de la recherche, de l'analyse et du suivi) | | | | | |
| <p>1.1 Harmoniser le ciblage et promouvoir les synergies avec les interventions complémentaires menées par d'autres organisations, notamment en ce qui concerne les activités relatives à la résilience et à l'adaptation des communautés rurales aux changements climatiques (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole, Programme des Nations Unies pour le développement, projets et partenaires de la Banque mondiale, Banque africaine de développement, Agence française de développement, Enabel, par exemple), l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes (Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population ou Caritas, par exemple) et la prise en charge du cycle préscolaire (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Agence allemande de coopération internationale, PLAN international, entre autres).</p> <p>Degré de priorité: élevé (Décembre 2025)</p> | Bureau de pays (direction, unités chargées des partenariats, des programmes, et de la recherche, de l'analyse et du suivi) | La recommandation est acceptée | <p>1. Procéder à une cartographie interinstitutions.</p> <p>2. Réaliser une analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition/conduire une enquête sur la sécurité nutritionnelle des personnes vivant avec le VIH</p> <p>3. Présenter/vulgariser auprès des groupes de résultat (groupes techniques interinstitutions qui tiennent lieu de module de la sécurité alimentaire) les résultats issus du Cadre harmonisé et de différentes enquêtes.</p> | Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi | Décembre 2025 | En cours |
| | | | | Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi | Décembre 2024 | Non commencé |
| | | | | Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi | Décembre 2025 | En cours |

| Recommandations principales et subsidiaires | Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/divisions/unités d'appui) | Réponse de la direction | Mesures à prendre | Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/divisions/unités d'appui entre parenthèses) | Délai de mise en œuvre | État d'avancement |
|---|--|--------------------------------|--|---|------------------------|-------------------|
| <p>1.2 Mettre à profit les expériences des organismes des Nations Unies, des acteurs gouvernementaux et des autres partenaires techniques et financiers pour en tirer des enseignements à intégrer dans les programmes (par exemple sur l'adéquation des aménagements et des filières selon le contexte et les zones d'intervention).</p> <p>Degré de priorité: élevé (Juin 2024)</p> | | La recommandation est acceptée | 4. Renforcer les partenariats avec les divers organismes et le Gouvernement, et améliorer le partage des informations et la complémentarité des approches. | Chargés des activités au bureau de pays, avec le soutien du responsable des accords de partenariat sur le terrain | Juin 2024 | En cours |
| | | | 5. Exploiter les rapports d'autres organismes et la cartographie, et mettre à profit les résultats des projets et les enseignements qui en ont été tirés. | Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi ainsi que de l'établissement des rapports, avec le soutien du bureau régional | Décembre 2024 | Non commencé |

| Recommandations principales et subsidiaires | Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/divisions/unités d'appui) | Réponse de la direction | Mesures à prendre | Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/divisions/unités d'appui entre parenthèses) | Délai de mise en œuvre | État d'avancement |
|--|--|--------------------------------|--|---|------------------------|-------------------|
| <p>1.3 Actualiser les protocoles d'accord entre le PAM et ses partenaires stratégiques (notamment le Ministère de l'agriculture et de l'élevage) sur la base des enseignements et des bonnes pratiques tirés de la mise en œuvre du plan stratégique de pays provisoire, et les compléter par des feuilles de route et des plans de travail opérationnels, accompagnés de mécanismes d'examen annuel conjoint; et centrer le soutien en faveur du Gouvernement guinéen sur quelques domaines prioritaires (notamment la protection sociale et l'alimentation scolaire) et sur certaines institutions clés (par exemple la Direction nationale des cantines scolaires et l'Agence nationale de gestion des urgences et catastrophes humanitaires), en définissant les besoins en matière d'appui et les "points d'entrée" (par exemple: élaboration de stratégies nationales, renforcement des capacités techniques, entre autres) à partir de diagnostics établis conjointement avec les partenaires étatiques.</p> <p>Degré de priorité: élevé (Juillet 2024)</p> | | La recommandation est acceptée | 6. Actualiser conjointement avec les départements concernés tous les protocoles d'accord, en prenant en compte les enseignements et les bonnes pratiques tirés de la mise en œuvre du plan stratégique de pays provisoire arrivé à échéance, et compléter les protocoles par des documents clés. | Conseiller principal en développement national (relations avec le Gouvernement et partenariats) | Juillet 2024 | En cours |

| Recommandations principales et subsidiaires | Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/divisions/unités d'appui) | Réponse de la direction | Mesures à prendre | Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/divisions/unités d'appui entre parenthèses) | Délai de mise en œuvre | État d'avancement |
|---|--|---------------------------------------|---|---|---|---|
| <p>2. Renforcer la préparation des projets intégrés de résilience et les étapes préalables à leur mise en œuvre tout en garantissant des partenariats techniques solides et inscrits dans la durée, avec une stratégie de sortie claire</p> <p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: 2024 (au moment de la conception et du démarrage du prochain plan stratégique de pays)</p> | <p>Bureau de pays (unités chargées des programmes, des partenariats, des ressources humaines, de la recherche, de l'analyse et du suivi et des achats)</p> <p>Bureau régional (notamment unité chargée de la résilience)</p> | | | | | |
| <p>2.1 Renforcer les compétences du personnel du bureau de pays en matière de développement agricole et de génie rural et sous-traiter ou déléguer certaines tâches en faisant appel à des partenaires ou prestataires qualifiés, dotés de réelles compétences techniques, qui remplacent celles que le PAM ne peut pas ou ne pourra pas mobiliser en interne.</p> <p>Degré de priorité: élevé Juillet 2024)</p> | <p>Bureau de pays (unités chargées des programmes, des partenariats, des ressources humaines, de la recherche, de l'analyse et du suivi et des achats)</p> <p>Bureau régional (notamment unité chargée de la résilience)</p> | <p>La recommandation est acceptée</p> | <p>1. Lancer des appels d'offres de services spécialisés afin de trouver des prestataires qualifiés.</p> <p>2. Faire appel à des prestataires qualifiés pour la fourniture d'un appui technique spécifique.</p> | <p>Unité du bureau de pays chargée des ressources humaines</p> <p>Unité du bureau de pays chargée des ressources humaines</p> | <p>Juillet 2024</p> <p>Juillet 2024</p> | <p>Non commencé</p> <p>Non commencé</p> |

| Recommandations principales et subsidiaires | Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/divisions/unités d'appui) | Réponse de la direction | Mesures à prendre | Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/divisions/unités d'appui entre parenthèses) | Délai de mise en œuvre | État d'avancement |
|---|--|--------------------------------|---|--|-----------------------------------|-------------------|
| <p>2.2 Privilégier les projets plus longs (au moins trois ans) et allonger la durée des contrats de prestation de services (six mois minimum) renouvelables par grandes tranches (au lieu de relancer les procédures de recrutement des prestataires), notamment dans le cas des aménagements hydroagricoles.</p> <p>Degré de priorité: élevé (Prochain plan stratégique de pays)</p> | | La recommandation est acceptée | 3. Signer des accords de partenariat sur le terrain d'une durée de 12 mois. | Chargés des activités, avec le soutien du responsable des accords de partenariat sur le terrain | Prochain plan stratégique de pays | Non commencé |
| | | | 4. Nommer un responsable des accords de partenariat sur le terrain, spécifiquement chargé de l'administration des contrats et du suivi du paiement des partenaires, entre autres. | Responsable des accords de partenariat sur le terrain | Prochain plan stratégique de pays | Non commencé |
| | | | 5. L'évaluation des capacités des partenaires coopérants commencera dès le recrutement du Responsable des accords de partenariat sur le terrain. | Responsable des accords de partenariat sur le terrain en coordination avec le chargé du renforcement des capacités | Prochain plan stratégique de pays | Non commencé |
| <p>2.3 Réaliser des études préalables en utilisant des méthodes du type diagnostic agraire ou analyse des systèmes de production pour personnaliser les approches standard et adapter les actions de développement agricole aux contextes locaux.</p> <p>Degré de priorité: moyen (Juin 2024)</p> | | La recommandation est acceptée | 6. Procéder à une planification communautaire participative dans les zones ciblées et collaborer avec des organismes spécialisés sur les questions de production agricole. | Unité du bureau de pays chargée de la résilience | Décembre 2024 | En cours |

| Recommandations principales et subsidiaires | Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/divisions/unités d'appui) | Réponse de la direction | Mesures à prendre | Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/divisions/unités d'appui entre parenthèses) | Délai de mise en œuvre | État d'avancement |
|---|--|--------------------------------|---|--|------------------------|-------------------|
| <p>2.4 Réviser le cadre général des études d'impact environnemental et social pour tenir compte des normes de l'Agence guinéenne d'évaluation environnementale, des garanties environnementales et sociales du PAM et des exigences des donateurs, afin que ces études puissent déboucher sur de véritables plans de gestion environnementale et sociale.</p> <p>Degré de priorité: moyen (Juin 2024)</p> | | La recommandation est acceptée | 7. Établir un diagnostic environnemental et social avant la conception des projets et prendre en compte le plan de gestion environnemental et social lors de la conception. | Unité du bureau de pays chargée de la résilience | Juin 2024 | Non commencé |
| | | | 8. Donner un caractère systématique aux diagnostics en faisant appel à l'outil de sauvegarde environnementale et sociale. | Unité du bureau de pays chargée de la résilience | Juin 2024 | Non commencé |
| <p>2.5 1) Tirer les leçons du projet pilote "Villages faim zéro" avant de le transposer à plus grande échelle et mettre clairement en évidence: i) les résultats technico-économiques de l'ensemble de mesures techniques proposé (notamment le rendement des cultures, leur valeur ajoutée par hectare et leur compétitivité par rapport aux produits importés), ii) les résultats de cette approche sur le plan social, économique et environnemental (par exemple augmentation et diversification des revenus, structuration des producteurs, participation des femmes, préservation des ressources naturelles) et iii) ses conditions de reproductibilité (gestion de l'eau, accès durable aux semences et autres intrants, et accès aux marchés, notamment).</p> <p>Degré de priorité: élevé (Juin 2024)</p> | | La recommandation est acceptée | 9. Mener une évaluation décentralisée de l'approche intégrée du projet pilote "Villages faim zéro". | Unités du bureau de pays chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi et de la résilience, avec le soutien de l'équipe d'évaluation du bureau régional | Mars 2025 | Non commencé |

| Recommandations principales et subsidiaires | Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/divisions/unités d'appui) | Réponse de la direction | Mesures à prendre | Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/divisions/unités d'appui entre parenthèses) | Délai de mise en œuvre | État d'avancement |
|---|--|--------------------------------|--|---|------------------------|-------------------|
| <p>2.5 2) Anticiper, dans le prochain plan stratégique de pays, la stratégie de retrait applicable aux "Villages faim zéro" (en particulier le financement des frais récurrents relatifs à l'entretien des actifs et du matériel fournis aux organisations de producteurs), en clarifiant au préalable avec les homologues nationaux (notamment le Ministère de l'agriculture et de l'élevage) le rôle qu'ils devront jouer, et en assortissant cette stratégie d'un plan d'action budgétisé, discuté avec ces homologues nationaux et validé par eux.</p> <p>Degré de priorité: moyen (Juillet 2024)</p> | | La recommandation est acceptée | 10. Élaborer une stratégie de retrait. | Unité du bureau de pays chargée de la résilience | Juillet 2024 | En cours |

| Recommandations principales et subsidiaires | Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/divisions/unités d'appui) | Réponse de la direction | Mesures à prendre | Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/divisions/unités d'appui entre parenthèses) | Délai de mise en œuvre | État d'avancement |
|--|--|--------------------------------|---|---|---------------------------------------|---------------------------------|
| <p>3. Promouvoir des approches plus inclusives et porteuses de transformation permettant de sortir durablement des situations de vulnérabilité nutritionnelle fondées sur des discriminations (problématique femmes-hommes, personnes vivant avec le VIH), et notamment s'attaquer aux causes sous-jacentes et mettre en place des stratégies d'autonomisation sur le long terme, assorties de mécanismes de suivi qualitatif.</p> <p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: 2025 (pour le reste de la durée de l'actuel plan stratégique de pays provisoire et au moment de la conception et de la mise en œuvre du prochain)</p> | | | | | | |
| <p>3.1 Grâce à l'établissement de partenariats renforcés, à une meilleure coordination et à la mobilisation conjointe de fonds, assurer des complémentarités en matière de planification, de ciblage géographique et de mise en œuvre, dans le cadre des activités de prévention et de traitement de la malnutrition et d'appui en faveur des personnes vivant avec le VIH.</p> <p>Degré de priorité: élevé (Juin 2024)</p> | | La recommandation est acceptée | <p>1. Assurer l'intégration dans le plan stratégique de pays en proposant des interventions à dimension nutritionnelle et renforcer la cohérence des interventions en associant l'assistance alimentaire à l'assistance nutritionnelle.</p> <p>2. Intégrer les activités de prévention et traitement de la malnutrition et d'appui en faveur des personnes vivant avec le VIH, dans les projets proposés.</p> | <p>Unité du bureau de pays chargée de la nutrition (services du Siège et du bureau régional chargés de la nutrition)</p> <p>Unité du bureau de pays chargée de la nutrition (services du Siège et du bureau régional chargés de la nutrition)</p> | <p>Juin 2025</p> <p>Décembre 2024</p> | <p>En cours</p> <p>En cours</p> |

| Recommandations principales et subsidiaires | Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/divisions/unités d'appui) | Réponse de la direction | Mesures à prendre | Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/divisions/unités d'appui entre parenthèses) | Délai de mise en œuvre | État d'avancement |
|---|--|--------------------------------|--|---|------------------------|-------------------|
| <p>3.2 Améliorer le traitement de la malnutrition et investir davantage dans le volet prévention de la malnutrition:</p> <ul style="list-style-type: none"> • en soutenant la production locale d'aliments nutritifs pour limiter les ruptures d'intrants, • en favorisant les solutions pérennes qui permettent de valoriser les produits locaux (diversification de la production des ménages destinée à l'autoconsommation, soutien à la transformation locale ou à l'enrichissement des aliments nutritifs comme les farines pour bébé), • en élaborant une stratégie de communication visant à faire évoluer la société et les comportements épaulée par des partenaires opérationnels qualifiés, • en diversifiant les cibles des activités de sensibilisation nutritionnelle (organisations de producteurs, commerçants, autorités, etc.) et les canaux de transmission (paysans relais, écoles, autorités coutumières, etc.). <p>Degré de priorité: élevé (Prochain plan stratégique de pays)</p> | | La recommandation est acceptée | 3. Réaliser une enquête sur les moyens de combler le déficit en nutriments. | Unités du bureau de pays chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, ainsi que de la nutrition, et Fonds des Nations Unies pour l'enfance | Juin 2024 | En cours |
| | | | 4. Analyser la faisabilité des activités d'enrichissement des aliments en mettant en place un programme d'enrichissement du riz. | Unités du bureau de pays chargées de la nutrition et de la résilience | Juin 2025 | Non commencé |
| | | | 5. Appuyer la transformation des produits locaux et renforcer le cadre réglementaire correspondant. | Unités du bureau de pays chargées de la nutrition et de la résilience | Juin 2025 | Non commencé |
| | | | 6. Trouver des partenaires qualifiés en matière de communication visant à faire évoluer la société et les comportements et les recruter sous contrat, en signant avec eux des accords de partenariat sur le terrain. | Unités du bureau de pays chargées de la nutrition et de la résilience | Juin 2025 | Non commencé |

| Recommandations principales et subsidiaires | Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/divisions/unités d'appui) | Réponse de la direction | Mesures à prendre | Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/divisions/unités d'appui entre parenthèses) | Délai de mise en œuvre | État d'avancement |
|---|--|--------------------------------|--|---|--|-------------------|
| <p>3.3 Analyser, sur la base des données et documents existants, les obstacles à l'inclusion et élaborer des stratégies spécifiques pour i) surmonter les discriminations dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH et les personnes handicapées et ii) favoriser l'autonomisation des femmes (par exemple technologies réduisant la pénibilité et le temps de travail des femmes, actions de communication visant à faire évoluer la société et les comportements et plus précisément à promouvoir le leadership et le pouvoir de décision des femmes).</p> <p>Degré de priorité: élevé (Fin 2024)</p> | | La recommandation est acceptée | 7. Créer un groupe d'auto-évaluation. | Responsable des programmes | Décembre 2023 | Terminé |
| | | | 8. Faire valider la formation du groupe par le Siège. | Équipe du Siège chargée de l'inclusion du handicap | Juin 2024 | Non commencé |
| | | | 9. Procéder à l'auto-évaluation. | Responsable des programmes | Juin 2024 | Non commencé |
| | | | 10. Élaborer une stratégie d'inclusion qui tient compte des résultats de l'auto-évaluation. | Équipe du Siège chargée de l'inclusion du handicap | Décembre 2024 | Non commencé |
| | | | 11. Pour les personnes vivant avec le VIH: apporter une réponse opérationnelle en prise sur leurs besoins – évaluer les obstacles rencontrés par les personnes vivant avec le VIH. | Unité du bureau de pays chargée de la nutrition avec le soutien du bureau régional | Juillet 2024 | Non commencé |
| <p>3.4 Renforcer l'appui en faveur des personnes vivant avec le VIH en soutenant la mise en place durable d'activités génératrices de revenus, et notamment en offrant des services de conseil et de renforcement des capacités techniques tout au long des filières (de la production à la commercialisation).</p> <p>Degré de priorité: moyen (Prochain plan stratégique de pays)</p> | | La recommandation est acceptée | 12. L'évaluation permettra d'adapter les efforts déjà déployés pour soutenir la mise en place d'activités génératrices de revenus. | Unités du bureau de pays chargées de la nutrition et de la résilience | Décembre 2024 (Prochain plan stratégique de pays) | Non commencé |

| Recommandations principales et subsidiaires | Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/divisions/unités d'appui) | Réponse de la direction | Mesures à prendre | Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/divisions/unités d'appui entre parenthèses) | Délai de mise en œuvre | État d'avancement |
|---|--|--------------------------------|--|---|------------------------|-------------------|
| <p>3.5 Étoffer les indicateurs de suivi pour évaluer les incidences des activités sur les femmes (représentativité dans les instances décisionnelles des organisations de producteurs, hausse de revenu, temps de travail, etc.).</p> <p>Degré de priorité: moyen (Fin 2024)</p> | | La recommandation est acceptée | 13. Vérifier les nouveaux indicateurs institutionnels présentés par le Service du suivi sur le terrain et le Bureau de l'égalité femmes-hommes au Siège du PAM. | Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi | Juillet 2024 | En cours |
| | | | 14. Intégrer ces indicateurs dans tous les cadres logiques et dans les outils de collecte et de suivi | Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi | Juillet 2024 | En cours |
| <p>3.6 Recruter, dans la mesure des financements disponibles, des effectifs spécialisés à plein temps, qualifiés et expérimentés en matière d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes, en veillant à la bonne articulation et coordination de cette compétence transversale avec les différents domaines techniques d'intervention.</p> <p>Degré de priorité: élevé (Début 2024)</p> | | La recommandation est acceptée | 15. Un poste de chargé de la protection, de l'obligation de rendre compte et de l'égalité femmes-hommes sera créé au sein de l'unité chargée des programmes. Ce poste figure déjà dans l'organigramme validé par le bureau régional. | Unité du bureau de pays chargée des programmes | Mars 2024 | En cours |

| Recommandations principales et subsidiaires | Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/divisions/unités d'appui) | Réponse de la direction | Mesures à prendre | Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/divisions/unités d'appui entre parenthèses) | Délai de mise en œuvre | État d'avancement |
|--|--|---------------------------------------|--|--|---|-------------------------------|
| <p>4. Poursuivre les efforts en matière de responsabilité à l'égard des populations, de suivi des actions, et de diagnostic et de suivi de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.</p> <p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise en œuvre: 2023-2024 (avant le démarrage du prochain plan stratégique de pays)</p> | <p>Bureau de pays (unités chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, des partenariats et des ressources humaines, et sous-bureaux)</p> | | | | | |
| <p>4.1 Prévoir la réalisation d'un diagnostic conjoint de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle nationale, et améliorer la collecte des données utilisées pour le Cadre harmonisé (niveau de précision, mode de collecte, etc.).</p> <p>Degré de priorité: élevé (Novembre 2024)</p> | | <p>La recommandation est acceptée</p> | <p>1. Mener une enquête sur la vulnérabilité à l'échelle préfectorale, en collaboration avec les services étatiques.</p> | <p>Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi</p> | <p>Novembre 2024</p> | <p>Non commencé</p> |
| <p>4.2 Renforcer les mécanismes communautaires de remontée de l'information, notamment en ce qui concerne les achats locaux associés à la modalité de transferts de type monétaire et les distributions de vivres, et communiquer systématiquement des informations en retour aux bénéficiaires et aux autres parties prenantes des activités.</p> <p>Degré de priorité: élevé (Juin 2024)</p> | | <p>La recommandation est acceptée</p> | <p>2. Créer un numéro vert (gratuit) d'assistance téléphonique doté d'un centre d'appel avec trois opérateurs.</p> <p>3. Le recrutement de trois opérateurs et d'un responsable des mécanismes communautaires de remontée de l'information est en cours.</p> | <p>Unité du bureau de pays chargée des services informatiques</p> <p>Unités du bureau de pays chargées des ressources humaines, et de la recherche, de l'analyse et du suivi</p> | <p>Décembre 2023</p> <p>Décembre 2023</p> | <p>Terminé</p> <p>Terminé</p> |

| Recommandations principales et subsidiaires | Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/divisions/unités d'appui) | Réponse de la direction | Mesures à prendre | Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/divisions/unités d'appui entre parenthèses) | Délai de mise en œuvre | État d'avancement |
|---|--|-------------------------|---|--|------------------------|-------------------|
| | | | 4. Budgétiser et acheter les licences de la plateforme SugarCRM. | Unités du bureau de pays chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, et des services informatiques | Juin 2024 | En cours |
| | | | 5. Créer des comités des réclamations communautaires dans le cadre de chacune des interventions. | Responsable des mécanismes communautaires de remontée de l'information et chargés des activités | Avril 2024 | En cours |
| | | | 6. Préciser les procédures opératoires normalisées relatives aux mécanismes communautaires de remontée de l'information. | Responsable des mécanismes communautaires de remontée de l'information | Janvier 2024 | Terminé |
| | | | 7. Établir des guichets des réclamations. | Responsable des mécanismes communautaires de remontée de l'information | Avril 2024 | En cours |
| | | | 8. Nommer des référents pour les mécanismes communautaires de remontée de l'information dans chaque bureau et assurer leur formation. | Responsable des mécanismes communautaires de remontée de l'information | Mars 2024 | En cours |

| Recommandations principales et subsidiaires | Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/divisions/unités d'appui) | Réponse de la direction | Mesures à prendre | Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/divisions/unités d'appui entre parenthèses) | Délai de mise en œuvre | État d'avancement |
|--|--|--------------------------------|---|---|------------------------|-------------------|
| <p>4.3 Accroître les moyens humains du bureau de pays en matière de suivi et d'évaluation, de remontée de l'information, tant au niveau de Conakry qu'au niveau des bureaux de terrain, tout en veillant à assurer en permanence un renforcement des capacités pour garantir: i) une parfaite maîtrise des procédures internes relatives à ces différentes fonctions et ii) une systématisation de la collecte de données, de leur traitement et de leur intégration à la planification.</p> <p>Degré de priorité: élevé (Juin 2024)</p> | | La recommandation est acceptée | 9. Établir un comité de surveillance et d'examen des conclusions relatives aux mécanismes communautaires de remontée de l'information aux niveaux du bureau de pays et du bureau de terrain. Produire des rapports mensuels qui font état de tous les retours d'information et réclamations et permettent de les communiquer aux partenaires. Organiser un suivi post-distribution de manière régulière et produire des rapports et les partager avec les sous-bureaux et les chargés des activités et les responsables des programmes. | Responsable des mécanismes communautaires de remontée de l'information et unité du bureau de pays chargée du suivi et de l'évaluation | Juin 2024 | Non commencé |

| Recommandations principales et subsidiaires | Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/divisions/unités d'appui) | Réponse de la direction | Mesures à prendre | Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/divisions/unités d'appui entre parenthèses) | Délai de mise en œuvre | État d'avancement |
|--|--|--------------------------------|--|---|------------------------|-------------------|
| <p>4.4 Assurer une meilleure couverture et accentuer la qualité du suivi des actions en sous-traitant certaines tâches de suivi et d'évaluation (suivi par un tiers ou recrutement ponctuel d'organisations non gouvernementales, de consultants, d'enquêteurs, etc.) et intégrer ces postes de dépenses supplémentaires dans le budget des projets.</p> <p>Degré de priorité: élevé (Juin 2024)</p> | | La recommandation est acceptée | 10. L'équipe chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi est renforcée et un plan de surveillance complet et harmonisé avec les exigences minimales de surveillance et le cadre de surveillance fondé sur les risques est élaboré. | Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi | Juin 2024 | En cours |